



**G-Lubrifiants**

G-LUBRIFIANTS, 352 route de la barque,  
74130 CONTAMINE SUR AVRE  
SIRET 534742382 00011 – RCS 534 742 382  
Annecy  
TVA Intracom FR 30 534 742 382

# ACHAT GROUPE N°2 CUVES "GNR"

## BON DE COMMANDE

LES PRIX CI-DESSOUS S'ENTENDENT POUR DES CUVES LIVREES, NON DECHARGEES.

Le déchargement est sous la responsabilité de l'acheteur et demande la plus grande attention.

LA LIVRAISON DEVRA IMPERATIVEMENT ETRE EFFECTUEE AU PLUS TARD LE 30 JUIN 2012.

RETOURNER CE BON PAR COURRIER **AVANT LE 15 NOVEMBRE 2011**, ACCOMPAGNE DE VOS 2 CHEQUES

**FDSEA 66 – 19 Avenue de Grande Bretagne – 66025 Perpignan Cedex**

Raison sociale .....

ou Nom : ..... Prénom : .....

**Adresse de facturation :**

Commune : ..... Code postal : .....

Tél (obligatoire pour livraison) : ..... Portable (obligatoire pour livraison) : .....

Email : .....

**Adresse de livraison** (seulement si différente de l'adresse de facturation) :

Commune : ..... Code postal : .....

	Nombre d'unités	Prix par unité (en € HT)	Total HT (en €)
Réf 420-12/24v : 420 litres (alimentation électrique 12/24 volts)		739	
Réf 420-220v : 420 litres (alimentation électrique 220 volts)		739	
Réf 1000-00 : cuve 1000 litres pré-équipée – sans pompe		810	
Réf 1000-60 : cuve 1000 litres - pompe 60 l/mn		999	
Réf 1500-00 : cuve 1500 litres - pré-équipée – sans pompe		919	
Réf 1500-60 : cuve 1500 litres - pompe 60 l/mn		1079	
Réf 2000-00 : cuve 2000 litres – pré-équipée – sans pompe		989	
Réf 2000-60 : cuve 2000 litres - pompe 60 l/mn		1229	
Réf 2500-60 : cuve 2500 litres – pompe 60 l/mn		1959	
Réf 5000-60 : cuve 5000 litres – pompe 60 l/mn		2939	
Réf 5000-100 : cuve 5000 litres – pompe 100 l/mn		3139	
Réf 7500-100 : cuve 7500 litres – pompe 100 l/mn		5390	
Réf 9500-100 : cuve 9500 litres – pompe 100 l/mn		5990	
		Total Général	
		T.V.A. 19,6%	
		Total TTC (en €)	

**Les commandes ne seront enregistrées qu'à réception des deux chèques (un chèque d'acompte de 30% du montant TTC qui sera encaissé à la commande et un chèque de 70% du montant TTC qui ne sera encaissé qu'après livraison).**

Les 2 chèques doivent être établis à l'ordre de G-LUBRIFIANTS et adressés à **la FDSEA 66** avec ce bon de commande.

Fait à ....., le ....., Signature :

(précédée de la mention « bon pour accord »)

# Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les relations entre G-LUBRIFIANTS et l'acheteur (ci-après l' « Acheteur ») dans le cadre de l'opération « d'achat groupé n°2 cuves GNR », telle que précisée ci-dessous. Les conditions générales de vente constituent le régime général des ventes de la société G-Lubrifiants. Elles annulent et remplacent celles qui ont pu être diffusées antérieurement par cette société. Le fait de passer commande implique adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente

## 1. Présentation de G-LUBRIFIANTS

G-LUBRIFIANTS est une SARL au capital de 10 000 euro, dont le siège social est situé 352 Route de la barque 74130 contamaine sur Arve et enregistrée à la chambre de commerce et Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Annecy.

## 2. Prestations offertes

G-LUBRIFIANTS propose la vente et prestations de service d'une gamme de produits dédiés au stockage, distribution, et récupérations des fluides. Des mises à jour peuvent survenir à tout moment dans la gamme, sans préavis. Les photographies ne sont pas contractuelles. G-Lubrifiants propose son service après-vente, devis et installation de produits dédiés aux fluides.

## 3. Commande

Conformément au récent article L. 111-1 du code de la consommation, l'Acheteur peut, préalablement à sa commande, prendre connaissance sur simple demande auprès de G-LUBRIFIANTS, des caractéristiques essentielles du ou des produit(s) qu'il désire commander. Toute commande par l'Acheteur emporte l'acceptation expresse et sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente. Pour passer commande, l'Acheteur doit envoyer à G-LUBRIFIANTS le bon de commande signé avec la mention "bon pour accord" par courrier.

## 4. La Livraison et transport

Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par l'Acheteur sur le bon de commande et uniquement en France métropolitaine. Les prix sont franco de port. Le client se doit de vérifier l'exhaustivité et conformité des renseignements qu'il fournit à G-Lubrifiants. Cette dernière ne saurait être tenue responsable d'éventuelles erreurs de saisie et des conséquences en termes de retard ou d'erreur de livraison. Dans ce contexte, tous les frais engagés pour réexpédition seront à la charge du client. L'acheteur sera informé de la date de livraison et heure approximative.

## 5. Prix et paiement

Les prix de vente sont indiqués en euro et ne sont applicables qu'à date de l'envoi de validation de la commande par l'acheteur. Les règlements sont effectués à l'ordre de G-Lubrifiant, la société conserve la propriété pleine et entière des produits vendus jusqu'à encaissement de toutes les sommes dues par l'acheteur dans le cadre de sa commande, frais et taxe compris. Les commandes sont payables en euros, 30 % sur le TTC dès la commande, solde à réception du matériel et de la facture, à l'ordre de G-Lubrifiants par chèque à l'adresse du siège. Facture expédiée par mail ou courrier au client final et par demande expresse de l'acheteur une copie lui sera transmise par mail uniquement. Les règlements interviendront conformément à l'échéance ou aux échéances de règlement arrêtés pour la commande. L'acheteur devant prendre toutes dispositions pour que le règlement soit effectif à pareille date. En outre et conformément à la loi n° 2088-776 du 4 août 2008 dite «loi L.M.E" et sauf accord particulier de branches négociées par les organisations professionnelles, le délai de règlement ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de facture. La facture est considérée comme réglée lorsque le montant qui y figure est crédité sur le compte bancaire de G-Lubrifiants à J+ 15jours après l'encaissement en Banque.

Le délai de règlement précité ne peut, de convention expresse entre les parties, être retardé sous quelconque prétexte que ce soit, les réclamations faites par l'acheteur n'étant en aucun cas susceptibles de reporter l'échéance du paiement de la commande auxquelles elles se rapportent. Les acomptes seront encaissés dès réception. Le montant des pénalités de retard sera de 1,5 % supérieur au taux légal en vigueur factures restant dues à G-Lubrifiants Ces intérêts courent le jour de l'échéance jusqu'au paiement intégral du montant dû. Par ailleurs le non-paiement d'une seule facture rend immédiatement exigible de plein droit le montant des autres. La facture, jointe à l'envoi des produits par G-LUBRIFIANTS mentionne le détail du prix et des frais de livraison, sauf franco de port indiqué dans l'offre de prix ainsi que les caractéristiques du ou des produit(s) commandé(s) par l'Acheteur.

## 6. Droit applicable - Juridiction compétente

Tout litige susceptible de s'élever entre l'acheteur et G-LUBRIFIANTS sera soumis aux juridictions compétentes du ressort du Tribunal de Commerce de Annecy.

## 7. Perte ou vol-retour de marchandise

G-Lubrifiants ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit dans l'hypothèse de perte ou vol de la marchandise après livraison effectuée chez l'acheteur.

## 8. Non-conformité

L'Acheteur vérifie, dès la réception des produits personnalisés, la conformité de ceux-ci avec sa commande. En cas de livraison non conforme ou de défaut, l'Acheteur devra formuler auprès de la société G-Lubrifiants le jour même de la livraison ou au plus tard dans le troisième jour ouvré suivant la livraison, toute réclamation d'erreur de livraison et/ou de non-conformité des produits en nature ou en qualité par rapport aux indications figurant sur le bon de commande. La formulation de cette réclamation auprès de G-Lubrifiants pourra être faite par tous les moyens à sa disposition. Toute réclamation non effectuée dans les règles définies ci-dessus et dans les délais impartis ne pourra être prise en compte et dégage G-LUBRIFIANTS.

## 9. Obligation de G-Lubrifiants

G-LUBRIFIANTS s'engage à honorer toute commande à l'acheteur par ordre d'arrivée.

## 10. Preuves

Les données enregistrées par G-LUBRIFIANTS (notamment la nature et date des commandes passées) font foi entre les parties et constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre G-LUBRIFIANTS et l'Acheteur.

## 11. Force majeure

Aucune des deux parties n'aura failli à ses obligations contractuelles, dans la mesure où leur exécution sera retardée, entravée ou empêchée par un cas fortuit ou force majeure. Sera considéré comme cas fortuit ou force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourra être empêché par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. La partie touchée par de telles circonstances en avisera l'autre dans les dix jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties se rapprocheront alors, dans un délai d'un mois, sauf impossibilité due au cas de force majeure, pour examiner l'incidence de l'évènement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. De façon expresse, sont considérés comme force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux Français, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, suite à grève de transport ou autres, dégât naturel, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux externes aux clients.

# Conditions particulières de ventes

## 1. Commande

Les articles qui font l'objet de la commande correspondant aux articles référencés comme suit par l'acheteur : Réf 420 12/24v, Réf-420 220v, Réf 1000-00, Réf 1000-60, Réf 1500-00, Réf 1500-60, Réf 2000-00, Réf 2000-60, réf 2500-60, réf 5000-60, Réf 5000-100, Réf 7500-100, Réf 9500-100. Ces articles correspondent aux normes en vigueur.

## 2. Garanties

La garantie et le bon fonctionnement sont assurés par l'entreprise G-LUBRIFIANTS. La garantie prend effet le jour de la réception du matériel à l'adresse indiquée par l'acheteur. Toutes les cuves faisant l'objet du présent contrat et quel qu'en soit le fabricant sont garanties dix ans (10 ans) par le fabricant. Toutes les pompes faisant l'objet du présent contrat et quel qu'en soit le fabricant sont garanties trois ans (3 ans) pièces et main d'œuvre (hors pièce d'usure) par le fabricant. Les moteurs de pompes sont garantis cinq ans (5 ans) pièces et main d'œuvre (hors pièce d'usure) par le fabricant. Des garanties de provenance des produits sont imposées par G-Lubrifiants auprès des fabricants.

## 3. Service après-vente

Le service après-vente est assuré par l'entreprise G-LUBRIFIANTS qui confie sur tout le territoire national les interventions à ses entreprises partenaires. Pour tout dysfonctionnement ou vice caché, l'entreprise interviendra sur simple appel de l'acheteur auprès de G-LUBRIFIANTS. L'intervention sera à la charge de G-LUBRIFIANTS dans le cadre de la garantie fabricant. G-LUBRIFIANTS est le seul interlocuteur pour toutes éventuelles demandes d'interventions. Toute autre intervention non prise en charge par la garantie des fabricants ou de G-Lubrifiants sera facturée au client final (frais de main d'œuvre et déplacement)

## 4. Prix

Le prix est celui indiqué sur le bon de commande que l'acheteur a signé. Il s'entend prix total livré chez l'acheteur. Le prix indiqué est garanti par G-LUBRIFIANTS pour tous les bons de commandes signés jusqu'au 30/11/2011.

## 5. Règlement

30% du TTC de la commande sont encaissés à la commande, le solde de 70% est encaissé après la livraison et à réception de la facture. La facture sera accompagnée : de la fiche technique du produit vendu et livré, de son mode d'emploi ainsi que du certificat de conformité aux normes en vigueur des articles vendus.

## 6. Délai de livraison

Le délai impératif de livraison est fixé au 30 juin 2012. Passé ce délai, et après une mise en demeure de huit jours restée sans effet, G-LUBRIFIANTS s'acquittera d'une astreinte de 10 € par jour de retard suivant la date impérative de livraison.

## 7. Livraison

Les articles livrés doivent correspondre aux articles conformément aux références du bon de commande. Ces articles sont livrés à l'adresse précise indiquée par l'acheteur. Le déchargement est à la charge de l'acheteur. G-LUBRIFIANTS informe l'acheteur ou s'assure que le transporteur informe l'acheteur du jour et dans la mesure du possible de l'heure approximative de la livraison afin que ce dernier puisse organiser le déchargement. Le déchargement se fait sous la responsabilité de l'acheteur.